

Cathédrales numériques

Objectifs pédagogiques

- Mener une démarche d'investigation : constituer une base de données sur le patrimoine de proximité
- Travailler en équipe, gérer les étapes d'une production
- Comprendre des documents patrimoniaux, rencontrer des professionnels du patrimoine
- Communiquer en transformant des ressources historiques en outil collaboratif à destination des autres élèves

Descriptif de l'action

Ce dispositif repose sur le développement en équipe, d'une démarche d'investigation allant de l'enquête (interviews de restaurateurs, d'historiens, visite des archives, recherches documentaires...) à la production de médias diffusables, exploitant diverses possibilités du numérique : captation d'images, de sons et de vidéos numériques.

Niveaux concernés par l'action :

Elèves de collège et de lycée et notamment de lycées professionnels.

Étapes de l'action

Étape 1 : Sensibilisation : Retrouver, à travers les plans et documents archivés, les restaurations effectuées et les métiers qui les ont permises. Les enseignants seront invités à partager une demi-journée de formation pour appréhender la plateforme dédiée et construire leur projet.

Étape 2 : Rencontre : Découvrir les cathédrales en rencontrant les acteurs de leur restauration, de leur vie culturelle au sein de la cité (spectacles, expositions...) : réaliser des prises de vue des édifices, mener des entretiens, capter des gestes de professionnels

Étape 3 : Restitution : Conserver une mémoire de chantier et contribuer à alimenter la plateforme en ligne dédiée aux cathédrales : <http://www.c-yourmag.net/labedito/cathedralesnumeriques/>

Financement :

DRAC Aquitaine pour l'intervention d'un spécialiste en écriture numérique.

Coût pour l'établissement

L'établissement prévoit sur ses fonds propres le financement des transports et la billetterie éventuelle. Pour les collèges, une demande complémentaire peut être effectuée auprès des Conseils Départementaux, selon les modalités propres à chaque département.

Place de l'action dans le PEAC

Cette action trouve sa place en heures d'AP de l'enseignement d'exploration L&S, et dans les heures d'enseignement d'histoire ainsi que dans le cadre des EPI au collège.

Patrimoine- Musées



PARTENAIRES CULTURELS :

Cap sciences

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :

DRAC ALPC.

Inscriptions :

Sur le site de la DAAC. Le chef d'établissement recevra ensuite un récapitulatif de l'ensemble des actions académiques sur lesquelles son établissement a été retenu.

Renseignements : Auprès de : sophie.mouge@ac-bordeaux.fr

Conseillère académique art et culture

05 57 57 35 90 – DAAC rectorat de Bordeaux

